

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers :

DELIBERATION

En exercice 50
Présents 41
Votants 44

Le président certifie que
la délibération a été
affichée au siège de la
Communauté de
communes le 25/09/2026.

L'an 2026, le 24 septembre à 18 H 30 le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans l'hémicycle communautaire à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 18 septembre 2026, la séance est présidée par David BUISSET.

Présents : Marie-Thérèse ANDRE, Christophe BAOT, Jean-Pierre BATAIS, Lydie BERNARD, Olivier BERNARD, Christelle BROSELLIER, David BUISSET, Marie-Thérèse CAKAIN, Mireille CAZIN, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Loïc COMMEUREUC, Sébastien DELABROISE, Odile DELAHAIS, Jean-Pascal DESBOIS, George DUMAS, Anthony FEVRIER, Corentin GAILLARD, Marie-Madeleine GAMBLIN, Sandrine GUERCHE, Catherine GUÉRIN, Rodolphe HAREAU, Olivier IBARRA, Josiane JACOB, Luc JEANNEAU, Pierre JÉHANNIN, Eric JOUBERT, Jean-Yves JULLIEN, Joël LE BESCO, Frédérique LE FUR BASLE, Sarah LEGAULT-DENISOT, Jean-Luc LEGRAND, Marie-Noëlle LEGROS, Jérémy LOISEL, Erick MASSON, Benoît MODESTE, Isabelle MOREL, Johan MORIN, Annabelle QUENTEL, Evelyne SIMON-GLORY, Benoît SOHIER, Benoît VIART.

Pouvoir(s) : François BORDIN pouvoir à Olivier BERNARD, Loïc LEBRET pouvoir à Frédérique LE FUR BASLE, Christian TOCZE pouvoir à George DUMAS.

Absent(s) excusé(s) : François BORDIN, Loïc LEBRET, Christian TOCZE.

Absent(s) : Hervé BOURGOUIN, Vincent DAUNAY, Sébastien LAVOLLÉE, Vincent MELCION, Serge MILLET, Hervé ROUAULT.

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle LEGROS

N° 2026-09-DELA-132 : Octroi d'une subvention complémentaire à l'ARBRE pour l'organisation des trophées Audaces

1. Cadre réglementaire :

- Vu les statuts communautaires et notamment la compétence « développement économique » ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L. 1612-1 et suivants et l'article L. 2311-7 relatif à l'attribution des subventions ;
- Vu la délibération N°2026-03-DELA-034 du conseil communautaire du 5 mars 2026 fixant les subventions et participations 2026 ;

2. Présentation du contexte :

Après le succès des deux premières éditions des trophées AUDACES en 2023 et 2024, la Communauté de communes Bretagne romantique et l'ARBRE, réseau d'entreprises en Bretagne romantique souhaitent renouveler l'organisation des trophées à destination des entreprises, artisans et commerçants du territoire en 2026 sur le même modèle.

Les trophées AUDACES comportent quatre prix destinés à récompenser les acteurs économiques dans différents domaines, à différents stades de l'entrepreneuriat :

- AUDACES Création : pour les structures créées depuis moins de 3 ans ;
- AUDACES Engagement : qui concerne particulièrement les entreprises qui se distinguent par leurs convictions, volontés, leurs innovations, leurs activités et leurs résultats en réponse aux enjeux RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) qu'il s'agisse des piliers Environnement, Social ou Sociétal ;
- AUDACES Agilité : qui concerne les entreprises exemplaires qui se distinguent par leur stratégie, leurs activités et leurs résultats dans les domaines de l'innovation et du développement économique, contribuant ainsi au dynamisme et à l'attractivité du territoire ;
- AUDACES Coup de cœur du jury qui récompense le candidat qui a tout particulièrement séduit les membres du jury.

A l'automne, un jury composé de représentants de l'ARBRE et de la communauté de communes déterminera les lauréats.

3. Description du projet :

La communauté de communes souhaite confier pour partie l'organisation des trophées AUDACES à l'association L'ARBRE. A ce titre et en complément de leur subvention annuelle pour leur programme d'animation (4 000€), il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 4 900 € à l'association afin de couvrir, notamment, les frais de restauration, de location de salle pour la cérémonie, de prestation vidéo et de trophées.

Avis du Bureau communautaire réuni en séance du 10 septembre 2026 : FAVORABLE

Le Conseil communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- **APPROUVER** la subvention de 4900€ pour l'organisation des Trophées Audaces en 2026 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Marie – Noëlle LEGROS
Acte signé

Le Président
David BUISSET
Acte signé